

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
13.05.2022

Date d'affichage
13.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT
Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme REVEL Béatrice, excusée,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

A été nommé secrétaire de séance : M. CLÉRENTIN Raphaël

Délibération n° 2022.35

Objet de la délibération

**TRAVAUX DE RÉORGANISATION DES ACCÈS ET CRÉATION DE
STATIONNEMENT SUR LA BASE DE LOISIRS DU LAC BLEU –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2022**

Considérant que le Conseil Départemental de Haute-Savoie a renouvelé pour 2022 le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), dispositif de soutien financier aux communes et EPCI, pour la réalisation de leurs investissements.

Considérant que, conjointement au vote du Budget principal 2022, le 07 avril 2022, les élus du Conseil Municipal ont approuvé l'autorisation de programmes et de crédits de paiements pour le projet de réaménagement de la Route départementale n°54 entre le giratoire de Verchaix et l'intersection avec la route des Grands Champs sur Morillon,

Considérant que ce projet prévoit les travaux suivants :

- Le réaménagement de la RD 54 sur la section concernée (zone 30, plateau surélevé, ilot central, voie de tourne à gauche, trottoirs) afin de sécuriser la circulation et l'accès aux équipements et propriétés riveraines ;
- L'aménagement d'une voie verte (voie réservée aux cycles et aux piétons le long de la RD 54 ayant vocation à se poursuivre vers le chef-lieu, d'une part, et vers Samoëns en passant par Verchaix, d'autre part ;
- Une réorganisation des accès et du stationnement pour la base de loisirs du Lac Bleu à Morillon,

Considérant que, sur ce dernier point, le projet comporte des travaux importants pour redistribuer le parking actuel (intégration de stationnement pour les cycles, sécurisation des accès depuis et vers la RD 54) mais aussi

des travaux de construction d'une aire de stationnement supplémentaire et de réduire l'imperméabilisation du sol,

Considérant que, compte tenu de la fréquentation importante de la base de loisirs en période estivale, mais pas uniquement, il devient impératif de sécuriser les déplacements en séparant les flux piétons/cycles/véhicules tout en conservant ses capacités d'accueil en matière de stationnement,

Considérant que, ce projet s'inscrivant parfaitement dans les orientations du CDAS définies par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'année 2022, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour le financement de ce projet auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, selon les modalités décrites ci-dessous :

- Coût total du projet de réaménagement des accès à la base de loisirs et création d'une aire de stationnement à revêtement végétalisé : 891 066 € ;
- Coût budgété pour 2022 dans le cadre de l'APCP votée le 07 avril 2022 : 249 498 € ;
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du CDAS : 124 749 €, soit 50 % ;
- Autofinancement de la Commune : 124 749 €, soit 50 %,

Considérant l'intérêt du projet et la nécessité de réorganiser les accès à la base de loisirs ainsi que la création d'une aire de stationnement à revêtement végétalisé, correspondant au cadre naturel du Lac Bleu,

Considérant les orientations du CDAS 2022,

Vu la délibération n°2022.022 du 07 avril 2022 par laquelle le Conseil Municipal de Morillon a approuvé l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de la RD 54,

Vu l'avis de la Commission AFRAC du 25 avril 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** un financement public sur les travaux relatifs à la réorganisation des accès à la base de loisirs et à la création d'une aire de stationnement à revêtement végétalisé pour la base de loisirs du Lac Bleu auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS 2022, au taux de 50 % du coût des travaux budgétés pour 2022 ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de financement correspondant à et à signer tout document afférent à cette demande d'aide financière.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.